

**Entente de principe entérinée par les chargées et chargés de cours  
de l'Université Laval**

**Québec, le 26 avril 2019.** L'entente de principe survenue le 16 avril dernier entre le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) et la direction de l'Université a été entérinée à **91,3 %** par les membres du syndicat réunis cet après-midi en assemblée générale spéciale.

Pour Christine Gauthier, présidente du SCCCUL, c'est « une bonne nouvelle que de parvenir à s'entendre sur un contrat de travail faisant avancer les conditions de travail et d'enseignement des chargées et chargés de cours à l'Université Laval. ».

La nouvelle convention collective sera effective dès la signature et jusqu'en décembre 2022. « Nous sommes satisfaits des résultats obtenus lors de cette négociation, déclare Christine Gauthier, notamment sur le plan du rattrapage salarial que nous avons accepté de répartir de 2018 à 2021 et sur le plan de l'ajustement de la convention aux nouvelles réalités de l'enseignement, dont la formation à distance ». En plus de ces gains, mentionnons la prolongation du lien d'emploi pour les chargées et chargés de cours ayant acquis 30 points d'ancienneté et la plus grande stabilisation des contrats de longue durée, qui réduit l'incertitude au regard de l'emploi.

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval représente 1 600 membres en lien d'emploi, dont 700 étaient sous contrat à la session d'hiver 2019.

-30-

Informations : Anne Beauchemin

Vice-présidente aux communications

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval

Bur. : 418 656-2202 / cell. : 418 261-3855

[communications@scccul.ulaval.ca](mailto:communications@scccul.ulaval.ca)